



COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Yvon PERROT, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Corinne COURCIER pouvoir à Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2023

Objet : Expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023

Il est proposé de mettre fin à la dualité compte administratif/compte de gestion par l'adoption du compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Vu la candidature de la commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'expérimenter le compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

DÉCIDE

- d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

Délibération 42/2023

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 028-212800148-20231124-422023-DE

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 01/12/2023
Et affichage le 01/12/2023
AUNAY SOUS CRECY, 01/12/2023



Le Maire,
Jacques RIVIERE

